

# Avis

Energie.22.12.AV

---

**Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement**

Approuvé le 5 décembre 2022

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

*Demandeur :* Philippe Henry, Vice-Président, Ministre du Climat, de l’Energie et de la Mobilité

*Date de réception de la demande :* 25 novembre 2022

*Délai de remise d’avis :* 10 jours

### *Brève description du dossier :*

Dans un souci de communication simple et efficace vers le citoyen, le projet d’AGW vise à modifier les catégories de revenus reprises dans l’arrêté du 12 mai 2022, régissant l’octroi des primes simplifiées afin de les harmoniser avec les catégories de revenus automatiquement indexés des primes Habitation.

Le Pôle accueille favorablement cette uniformisation.

Il relève que les prévisions du nombre de demande de primes figurant dans la note au Gouvernement ne reflètent pas les objectifs ambitieux de rénovation des logements fixés au niveau régional ni les nombreuses actions initiées par les pouvoirs publics pour encourager et accélérer la rénovation. Le Pôle souligne la nécessité d'anticiper une augmentation du nombre de demandes de primes dans les prochaines années.

---